

## Décision Finale

**BOD/2020/05-04–Allocation d'un financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation du Pendjab** : S'agissant de la requête soumise lors du premier cycle de financement de 2020, le Conseil d'administration

1. note que les conditions d'accès à la part fixe de l'allocation maximale par pays (MCA) sont remplies, comme indiqué dans la requête, ainsi que dans la synthèse et l'évaluation figurant à l'annexe B du document BOD/2020/04 DOC 03 ;
2. note que les conditions d'accès à la part variable de l'allocation maximale par pays (MCA) sont remplies et approuve les indicateurs d'équité, d'efficacité et d'apprentissage ainsi que les moyens de contrôle décrits dans la requête et évalués à l'annexe B du document BOD/2020/04 DOC 03 ;
3. approuve une allocation de financement ESPIG, à prélever sur les fonds fiduciaires du PME, comme indiqué dans la requête présentée et résumée au tableau 1 du document BOD/2020/05-04 3 c), sous réserve de
  - a. la disponibilité des fonds,
  - b. la décision du Conseil BOD/2012/11-04 sur l'engagement de fonds fiduciaires au titre des ESPIG par tranches annuelles,
  - c. les recommandations de financement du GPC ci-après (tous les montants sont exprimés en dollars) :

<b>Tableau 1 : Pendjab</b>		
a.	Allocation maximale par pays pour un ESPIG	50 625 000
b.	Part fixe	35 437 500
c.	Part variable	15 187 500
d.	Allocation demandée (100 %)	50 625 000
<b>e.</b>	<b>Allocation recommandée par le GPC</b>	<b>50 625 000</b>
f.	Agent partenaire	Département britannique pour le développement international (DFID)

g.	Commission de l'agent partenaire, % - montant	Sans objet
h.	Période	5 ans
i.	Date de démarrage prévue	1 <sup>er</sup> juillet 2020
j.	Modalité de décaissement de la part variable	Ex post
k.	Source du financement	Fonds du PME

4. prie le Secrétariat

- a. de mentionner dans sa notification d'approbation de l'allocation d'un financement au Pendjab les observations et les demandes de comptes rendus spécifiées par le Comité des financements et performances et exposées à l'annexe A du document BOD/2020/04 DOC 03 ;
- b. d'indiquer l'état d'avancement des points soulevés à la rubrique « comptes rendus » dans le rapport annuel sur la performance des financements, conformément à l'échéancier spécifié.

## ANNEXE A - OBSERVATIONS DU GPC ET DEMANDES DE COMPTES RENDUS

<b>Pendjab (Pakistan)</b>	
Observations	<p>Le Comité salue le fait que la province appuie directement les objectifs sectoriels du Pendjab par le biais de ce programme en s'attaquant aux importants problèmes énoncés dans le plan sectoriel de l'éducation (PSE). Ces problèmes concernent le grand nombre d'enfants non scolarisés, l'inégalité de l'accès à l'école des enfants des couches socio-économiques inférieures, les faibles acquis scolaires des élèves et le défaut de politique fondée sur des informations probantes. Il convient de souligner les mesures relatives aux enfants handicapés, présentes dans différentes composantes du programme proposé.</p> <p>Le Comité salue le travail et les efforts investis par le gouvernement dans l'élaboration du PSE. Il constate une amélioration par rapport au plan précédent au niveau de l'approche sectorielle, de l'utilisation d'informations probantes et de la nature inclusive et participative du plan.</p> <p>Le Comité note les effets de la pandémie sur les systèmes éducatifs. Il invite le gouvernement et l'agent partenaire à envisager, en concertation avec le Groupe local des partenaires de l'éducation (PEDPG), d'adapter en tant que de besoin le programme proposé aux problèmes qui se font jour, notamment aux conséquences de la fermeture des écoles sur l'apprentissage des enfants. D'autres adaptations devront peut-être être envisagées en lien avec les mesures d'atténuation des retards ou des autres contraintes que la pandémie pourrait entraîner sur la mise en œuvre du programme, y compris, si nécessaire, une modification des cibles des indicateurs.</p>

<p>C o m p t e s rendus</p>	<p><i>Gouvernement</i></p> <p>Aucune revue sectorielle conjointe n'ayant été réalisée dans la province par le passé, au vu du principe de responsabilité mutuelle du PME et de la nécessité de suivre les progrès du secteur, le Comité se réjouit que le PSE prévoie une revue sectorielle conjointe annuelle. Il demande au gouvernement de transmettre au Secrétariat le rapport de la réunion portant sur les revues sectorielles annuelles pendant la période du financement, et d'inclure des précisions sur le mode de réalisation de la revue, ses résultats, ainsi que l'approche participative des membres du PEDPG, du Service de planification et de développement, du Service des finances, des organisations d'enseignants et de la société civile.</p> <p>Le Comité salue les investissements prévus par le programme dans l'éducation informelle, dans le but de résoudre le problème des enfants non scolarisés n'ayant pas accès à l'éducation formelle. Le Comité recommande néanmoins que le gouvernement discute avec les partenaires, dans le cadre de la revue sectorielle conjointe annuelle, des possibilités pour amener les établissements d'enseignement non formel vers le système formel. Il demande un compte rendu de l'avancement des discussions par le biais du rapport de la revue sectorielle conjointe.</p> <p>Le Comité se réjouit du projet d'utilisation de tablettes à des fins de formation continue des enseignants dans les établissements, sur la base de l'expérience positive de l'opération pilote en cours. Il recommande que l'utilisation des tablettes soit contrôlée par le gouvernement et l'agent partenaire, pour faire en sorte que les enseignants aient un accès équitable à cet outil informatique, que les conclusions relatives à l'efficacité et à l'effet de cette opération soient documentées et qu'un compte rendu annuel sur les résultats soit inclus dans le rapport de la revue sectorielle conjointe. Le Comité encourage le Pendjab à partager ces conclusions avec d'autres pays et à favoriser l'apprentissage sud-sud.</p> <p>Le Comité demande aussi que le gouvernement intensifie la consultation des organisations de la société civile (OSC) dans le cadre du processus de planification et de suivi, notamment - mais pas uniquement - pour les revues sectorielles conjointes, ainsi que dans le cadre du suivi de l'ESPIG, au moment de l'élaboration d'éventuelles requêtes de révision et de l'élaboration de futures propositions d'ESPIG.</p> <p><i>Gouvernement et agent partenaire</i></p> <p>Le Comité reconnaît que le programme traite de nombreuses questions. Dans le même temps, l'ESPIG pourrait prévoir un meilleur contrôle de la manière dont les cibles du programme répondent aux problèmes posés par les réfugiés et l'inégalité entre les sexes. Le Comité demande donc à l'agent partenaire d'inclure des indicateurs ventilés par sexe dans toutes les composantes du programme et d'en rendre compte dans son rapport régulier de mise en œuvre. Le Comité demande aussi au Gouvernement du Pendjab de rendre compte, dans le rapport annuel de revue sectorielle conjointe, de l'inclusion de l'aide en faveur des réfugiés ainsi que de la prise en compte de la dimension de genre dans ses stratégies.</p> <p><i>Agent partenaire</i></p> <p>Le Comité note les frais considérables associés à la mise en place et au</p>
---------------------------------	---

